

**Procès-verbal**  
**Séance extraordinaire du conseil municipal**  
**Mardi 24 mai 2016, 17 h 00**  
**À Hôtel de Ville**

---

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Claude Lacroix (siège 2), M. Mario Lemire (siège 3), M. Bruno Martel (siège 4), et de M. Stéphane Hamel (siège 6).

En l'absence de M. Mike-James Noonan (siège 5)

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brûlé.

219-05-16

**1. Avis de convocation**

---

Considérant les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ) ;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 20 mai 2016, incluant les membres absents, conformément à l'article 156 du CMQ ;

Considérant l'article 153 du CMQ ;

Considérant le dépôt du Rapport de signification Doc 219-05-16 ;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

*Document déposé : 219-05-16*

220-05-16

**2. Ouverture de la séance extraordinaire**

---

À 17 h 58, le maire, M. Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

221-05-16

**3. Adoption de l'ordre du jour**

---

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Il est résolu :**

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, conformément aux articles 152 et 153 du CMQ :

1. Dépôt – Avis de convocation;
2. Ouverture de la séance extraordinaire ;

3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Création du poste de Coordonnateur des loisirs et des communications au service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et autorisation d'embauche de M. Sylvain Tapin à ce titre ;
5. Approbation et signature du contrat de travail du Coordonnateur des loisirs et des communications ;
6. Période de questions ;
7. Levée de la séance.

**Adoptée à l'unanimité**

222-05-16

**4 Création du poste de Coordonnateur des loisirs et des communications au service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire et autorisation d'embauche de M. Sylvain Tapin à ce titre**

Considérant l'avis de concours affiché à partir du 19 avril 2016 ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) De créer un poste de Coordonnateur des loisirs et des communications au service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire ;
- 2) D'autoriser l'embauche de M. Sylvain Tapin à titre de coordonnateur des loisirs et des communications ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

Ont voté en faveur : madame la conseillère Francine Girard et messieurs les conseillers Mario Lemire et Bruno Martel ;

Ont voté contre : messieurs les conseillers Stéphane Hamel et Claude Lacroix ;

En faveur : 3

Contre : 2

Monsieur le maire, Clive Kiley, s'est abstenu de voter.

**Majoritairement adoptée**

223-05-16

**5. Approbation et signature du contrat de travail du Coordonnateur des loisirs et des communications**

Considérant la résolution 222-05-16 ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'approuver et de signer le contrat de travail du Coordonnateur des Loisirs et des communications ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Ont voté en faveur : madame la conseillère Francine Girard et messieurs les conseillers Claude Lacroix, Mario Lemire et Bruno Martel ;

A voté contre : monsieur le conseiller Stéphane Hamel ;

En faveur : 4

Contre : 1

Monsieur le maire, Clive Kiley, s'est abstenu de voter.

**Majoritairement adoptée**  
*Document déposé : 223-05-16*

224-05-16

## **6. Période de questions**

---

À 18 h 05, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de quinze (15) minutes, s'est terminée à 18 h 17.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

225-05-16

## **7. Levée de la séance**

---

**Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu de lever la séance extraordinaire à 18 h 17.**

**Adoptée à l'unanimité**

**En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.<sup>1</sup>**

---

**Clive Kiley,  
Maire**

---

**Gaétan Bussièrès,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier**

---

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de M. Le maire ou du président de la séance, le cas échéant.